

REP Emballages Industriels et Commerciaux : le secteur de la palette bois lance une consultation des éco-organismes

En vue de la mise en place de la REP « Emballages Industriels et Commerciaux » prévue pour le 1^{er} janvier 2025, les industriels de la palette bois, réunis au sein de la FNB, vont lancer un cycle d'audit des éco-organismes afin d'identifier les offres les plus efficaces pour un secteur où le réemploi et le recyclage sont déjà largement développés.

Paris, le 17 avril 2023 - La palette bois est aujourd'hui l'emballage de transport standardisé de toutes les chaînes logistiques. Chaque année, près de 130 millions de palettes neuves et reconditionnées sont vendues aux industries et aux acteurs de la distribution afin d'assurer l'approvisionnement en matière première, le transport, le stockage et la commercialisation des marchandises. La fabrication et le reconditionnement des palettes en bois assurés par près de 700 entreprises représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 842 millions d'euros et 12 000 emplois.

Le secteur de la palette bois s'est déjà structuré depuis de nombreuses années pour répondre aux défis du réemploi et du recyclage. La palette bois bénéficie de plusieurs atouts qui ont permis de développer :

- Une filière de réemploi structurée et économiquement viable. La palette bois est conçue pour assurer plusieurs rotations, et elle est réparable facilement. Aussi, des entreprises se sont spécialisées dans la collecte, le tri, la réparation et la mise en marché de ces palettes d'occasion. Chaque année, plus de 98 millions de palettes sont collectées (près du double du volume mis en marché chaque année)
- Des solutions de recyclage de la palette bois en fin de vie. Lorsqu'elle n'est plus réparable, la palette bois ne devient pas un déchet. Elle est broyée afin d'obtenir une matière première recyclée qui est alors intégrée soit dans un cycle de valorisation matière (panneaux, dés en bois moulés), soit un cycle de valorisation énergétique (première filière de Sortie de Statut de Déchet mise en place en 2015)

De plus, le secteur de la palette bois se caractérise par l'existence de systèmes de réemploi déjà bien identifiés : les « pools », ouverts ou fermés, qui fonctionnent sur le principe de l'échange (système EPAL) ou de la location, sont aujourd'hui des systèmes de réemploi efficaces et reconnus.

Au regard du poids économique du secteur, et de l'enjeu que représente la mise en place de la Responsabilité Élargie au Producteur, la Fédération Nationale du Bois, unique organisation professionnelle représentative qui regroupe les fabricants, les reconditionneurs et les loueurs de palettes bois, souhaite dès à présent engager un cycle d'audit des éco-organismes qui ambitionnent d'être candidats pour la REP EIC. L'objectif de ces échanges sera de présenter en détail les filières de réemploi et de recyclage de la palette bois, d'écouter leurs propositions, afin de coconstruire les solutions de mise en place de la REP les plus efficaces pour les industriels du secteur et leurs clients utilisateurs de palettes bois. Les éco-organismes intéressés sont donc invités à prendre contact avec la FNB.

A propos de la FNB

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com

Contacts :

- Nicolas Douzain-Didier – Délégué Général FNB – nicolas.douzain@fnbois.com
- Léa Charron – Responsable Pôle Palettes FNB – lea.charron@fnbois.com – 07 57 44 10 02